

**DECLARATION DE LA DELEGATION BURUNDAISE A LA TROISIEME ASSEMBLEE  
DES PAYS PARTIES A LA CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS –  
MUNITIONS TENUE A OSLO DU 11 AU 14 SEPTEMBRE 2012.**

**MONSIEUR LE PRESIDENT,  
MESDAMES, MONSIEURS LES DELEGUES,  
DISTINGUES INVITES,**

La délégation Burundaise voudrait vous féliciter pour votre élection à la Présidence de la troisième Assemblée des Pays parties à la convention des armes à sous-Munitions.

Nous voudrions également exprimer notre profonde gratitude aux bailleurs et aux organisateurs pour leurs diverses contributions afin que cette conférence puisse avoir lieu. Nos remerciements s'adressent également au Royaume de Norvège pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à notre délégation.

**MONSIEUR LE PRESIDENT,  
MESDAMES, MONSIEURS LES DELEGUES,  
DISTINGUES INVITES,**

Le BURURNDI se réjouit d'avoir ratifié la convention des armes à sous-munitions depuis le 25 Septembre 2009 et nous sommes ravis de l'état d'avancement de la procédure de ratification pour d'autres Pays.

Cependant, nous constatons que beaucoup de Pays n'ont pas encore adhéré à la convention sur les armes à sous-munitions y compris certains Pays producteurs desdites armes. Nous les encourageons donc à rejoindre les autres dans cette noble entreprise d'interdiction des armes à sous-munitions pour contribuer au respect de droits humains étant donné qu'elles causent d'importants dégâts au sein des communautés chaque fois qu'elles sont utilisées.

Pour le cas du BURUNDI, nous voudrions porter à la connaissance du public que notre Pays n'a jamais possédé, utilisé, stocké sur son territoire ou transféré vers d'autres utilisateurs lesdites armes. Toutefois les munitions non explosées et autres restes explosifs laissés sur le terrain durant plus d'une décennie de la guerre civile ont fait des milliers de victimes. C'est ainsi que le Gouvernement du Burundi avec l'appui technique et financier de ses partenaires multilatéraux a procédé à la dépollution des zones contaminées et la destruction desdites munitions. Il sollicite l'appui des partenaires pour une assistance aux victimes particulièrement les civils et les personnes vulnérables.

Une structure Nationale opérationnelle a été mise en place pour la mise en œuvre de la CCM et les autres conventions y relatives que le Burundi a ratifiées. Nous réjouissons de l'étroite collaboration entre cette structure avec la société civile et les leaders communautaires.

Dans cette optique, des séances de sensibilisation sur les dangers liés aux munitions non explosées ont été organisées, ce qui a constitué énormément à la localisation des restes de guerre non explosés par la population civile et procéder à la dépollution des zones à risque et la destruction des engins non explosés et obsolètes.

Le Gouvernement du Burundi a par ailleurs signé des accords renforcement de la sécurité avec les pays voisins et la signature de la CCM est une preuve de l'engagement du Burundi à ne jamais recourir à l'utilisation des armes à sous-munitions pour quelle raison qu'elle soit. Le Burundi est soucieux de promouvoir l'universalisation de la convention et ne ménagera aucun effort pour sensibiliser les autres Pays à ratifier ladite convention à travers les rencontres régionales et sous régionales pour concrétiser son engagement à contribuer au renforcement de la sécurité dans la région et dans le monde.

Concernant les mesures d'applications nationales, le processus de l'élaboration du cadre légal va bientôt être déclenché pour intégrer les dispositions de la convention dans la législation nationale. Nous sollicitons toujours le soutien de nos partenaires dans ce processus.

Pour terminer, je voudrais réitérer mes remerciements à l'endroit de tous les partenaires qui se sont impliqués de près ou de loin pour la réussite de cette conférence qui va certainement déboucher sur les conclusions rassurantes et constructives.

Je vous remercie de votre aimable attention.